



A TOUS PNC HOP!



www.unac.asso.fr

14 avril 2016 

SPECIAL IMPOTS 2016 (ZONE EURO 156 €)

+CLAIR #1



VOUS AVEZ BESOIN DE :

-  Les 12 bulletins de salaires 2015
-  Le récapitulatif de votre activité 2015
-  Le total des frais d'hébergement engagés par Hop!
-  Le récapitulatif des IJ perçues avec les montants à déclarer (CPAM)
-  Le justificatif des cotisations syndicales versées

1 JE DÉCLARE

Pour appliquer les frais réels, vous devez déclarer les items suivants :

+ Cumul net imposable des 12 mois de l'année civile 2015
Figurant sur le bulletin de salaire de décembre 2015

+ Total des indemnités repas 2015

jan 2015	fév 2015	mars 2015	avril 2015	mai 2015	juin 2015	juil 2015	août 2015	sept 2015	oct 2015	nov 2015	déc 2015

+ Total des primes montées terrain (activités vol et sol)

jan 2015	fév 2015	mars 2015	avril 2015	mai 2015	juin 2015	juil 2015	août 2015	sept 2015	oct 2015	nov 2015	déc 2015

+ Total des indemnités entretien/habillagelement *

jan 2015	fév 2015	mars 2015	avril 2015	mai 2015	juin 2015	juil 2015	août 2015	sept 2015	oct 2015	nov 2015	déc 2015

+ Total des nuitées déclarées par Hop!

Le cas échéant :

+ Indemnités journalières de la sécurité sociale perçues en 2015
(maladie, congé maternité...). Si vous êtes concerné, la CPAM vous a adressé un état récapitulatif des prestations que vous avez reçues en 2015, avec leur montant à déclarer.

+ Autres revenus

*** Attention pour les PNC (ex-YS)**
 - si vous avez l'option Pressing vous devez déclarer les indemnités
 - si vous n'avez pas l'option Pressing les indemnités sont déjà incluses dans le Net imposable.

JE DÉCLARE

Total à reporter en case 1AJ de la déclaration d'impôts.

VOTRE CONFIANCE NOUS ENGAGE!

Adhérez en ligne sur <http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>